

Règlement de l'école primaire de Compesières



J'AI DU RESPECT
POUR MOI-MÊME

J'AI DU RESPECT
POUR LES AUTRES

J'AI DU RESPECT
POUR MON ENVIRONNEMENT

Conformément aux textes de référence : « Règlement sur la surveillance des mineurs » et « Règlement de l'enseignement primaire C1 10.21 », voici le règlement de l'école primaire de Compesières :

Comportement

Il est interdit de porter atteinte

aux personnes (insultes, coups, ...) et aux biens (détériorations, vols, ...)

Sécurité

Sur temps scolaire, il faut rester dans l'enceinte de l'école.

Il est interdit :

1. de courir et de faire du bruit dans les bâtiments.
2. d'amener tout objet potentiellement dangereux à l'école.
3. de se bousculer, même pour jouer.
4. de rouler en vélo, trottinette, planche à roulette, etc. dans les préaux **de 7h45 à 18h00**, les jours d'école et le mercredi matin jusqu'à 12h00.
5. de franchir les barrières (il faut utiliser le passage piéton).
6. de jeter des boules de neige.

Usage

Il est interdit de mâcher du chewing-gum à l'intérieur de l'école.

Il est demandé de :

- ne pas utiliser les téléphones portables et autres appareils multimédia dans l'enceinte de l'école. Ceux-ci doivent être éteints et rangés dès que l'élève arrive dans le préau.
- se mettre en rang dès que la cloche sonne.
- porter des pantoufles en classe.
- ne pas entrer dans les bâtiments pendant les récréations, sauf avec l'autorisation de l'enseignant-e qui surveille.
- appliquer les règlements respectifs de chaque préau.
- d'ouvrir et de manger son goûter dans le préau.
- respecter la végétation et jeter ses déchets à la poubelle
- ranger correctement ses affaires au vestiaire.
- adopter une tenue vestimentaire correcte et adaptée au cadre scolaire.
- enlever bonnets, casquettes et chapeaux en entrant dans le bâtiment.
- déposer les bicyclettes et les trottinettes aux emplacements prévus.

Les manquements à ces règles pourront entraîner une sanction éducative de la part de tout professionnel de l'école.

Tout outil numérique confisqué sera rendu à l'élève à la fin de l'horaire scolaire de la journée.

En dehors de l'horaire scolaire, les élèves ne sont pas sous la responsabilité du corps enseignant (sauf devoirs surveillés).

Compesières, août 2021

Le règlement entre en vigueur lorsque les élèves sont sous la responsabilité des enseignants de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00 (17h00 pour les élèves inscrits aux devoirs surveillés).

A compléter par les parents et l'enfant...

Pour les parents :

J'ai pris connaissance du règlement 2021 - 2022 concernant l'école de Compesières et je ferai toutes les remarques nécessaires à mon enfant afin qu'il/elle le respecte.

Date :

Nom :

Signature :

Pour l'élève :

Avec ma maitresse ou mon maitre :

- j'ai lu les règles à observer à l'école de Compesières.
- je suis allé(e) reconnaître les limites que je dois respecter.
- j'ai regardé le chemin que je dois emprunter si je viens à l'école à vélo, en trottinette, en planche à roulettes ou en patins à roulettes.

Je m'engage à respecter le règlement de l'école tant à l'intérieur du bâtiment qu'à l'extérieur (préau).

Prénom et nom :

Signature :